

# Hébergement Temporaire

## Note sur l'étude qualitative effectuée sur le territoire de la MAIA Orb et Biterrois (2017)

### EHPAD ayant répondu au questionnaire

- EHPAD Les Asphodèles à Bédarieux
- EHPAD Les terrasses du Caroux à Corneilhan
- EHPAD Terre Blanche à Maraussan
- EHPAD La Renaissance à Montady
- EHPAD Les Tilleuls à Murviel les Béziers
- EHPAD Louis Fonoll à Nissan les Ensérune
- EHPAD le Manoir à Sauvian
- EHPAD Les Tamaris à Serignan
- EHPAD L'Orée du Pech à Thézan

### EHPAD non réponse

- EHPAD Les Jardins de Badones à Béziers

## Le cadre légal

Décret n° 2004-231 du 17/03/2004.

L'« **accueil temporaire** » a été défini par le décret mentionné ci-dessus. Il s'adresse « aux personnes handicapées, de tous âges et aux personnes âgées et s'entend comme un accueil organisé pour une durée limitée, le cas échéant sur un mode séquentiel, à temps complet ou partiel avec ou sans hébergement, y compris en accueil de jour ».

Selon le décret l'**accueil temporaire** vise, suivant le cas, à organiser des périodes de transition entre deux types de prise en charge (préparation d'un retour à domicile après hospitalisation, réponse à une interruption momentanée de prise en charge...) soit à organiser pour les aidants familiaux des périodes de répit ou de relais entre des interventions de professionnels.

L'**accueil temporaire** comprend des dispositifs d'**accueil de jour** et d'**hébergement temporaire**.

La notion d'**accueil temporaire** est antérieure à celle d'**accueil de jour** plus récente.

**Définition de l'Hébergement Temporaire <sup>1</sup>:** *Le dispositif d'hébergement temporaire peut-être autonome ou rattaché à une structure (EHPAD/SSIAD...). C'est un établissement social et médico-social défini par le code de l'action sociale et des familles. Les services d'hébergement temporaire proposent des accueils d'internat limités dans le temps (inférieur à 90 jours dans l'année), et s'adressent à des personnes dont la vie à domicile est momentanément perturbée. Ce dispositif peut également être utilisé comme essai de vie en collectivité, pour préparer une entrée « définitive » en établissement.*

<sup>1</sup> Accueils de jour et hébergement temporaire pour les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer : attentes, freins et facteurs de réussite : Géronto-Clef 03/2010

## Objectifs

Identifier les places en Hébergement temporaire, pour une meilleure connaissance de l'offre sur le territoire de la MAIA Orb et Biterrois.

Cette étude doit permettre de mieux identifier l'offre et savoir, dans la mesure du possible, si elle répond à la demande.

**Sur le territoire de la MAIA, 55969 personnes ont 60 ans et +.**

D'après le diagnostic réalisé il a été identifié **24 places** en Hébergement Temporaire, répartis sur 10 établissements, pour un taux d'équipement pour 1000 personnes de 60 et + de : 0,43 (moyenne nationale 0,59).

Plusieurs groupes de travail se sont rencontrés en 2017 pour élaborer un questionnaire qui a été remis aux établissements du territoire proposant ce service. Le pilote a par la suite rencontré individuellement chaque responsable d'établissement.

L'analyse est reprise ci-dessous.

## Analyse du questionnaire

### Tendances générales :

Les établissements que nous avons rencontrés pour cette étude sur le dispositif d'hébergement temporaire se situent sur les communes de Montady, Murviel les Béziers, Nissan lez Enserune, Bédarieux, Serignan, Sauvian, Maraussan, Béziers et Corneilhan.

Il s'agit d'établissements privés et publics.

Le nombre de lits moyen est de 65.

Le nombre de places en hébergement temporaire dans ces établissements se situe entre 1 et 3 places. Certains établissements peuvent proposer du court séjour<sup>2</sup>, si au moment de la demande ils ont des places disponibles

Tous ces établissements n'ont pas forcément de places en accueil de jour.

### Tendances sur l'hébergement temporaire

La demande en hébergement temporaire est généralement une demande anticipée à l'initiative du conjoint ou des enfants.

Le motif de la demande est principalement justifié par un besoin de répit de la part de l'aidant voire une hospitalisation de celui-ci.

La durée moyenne de séjour en hébergement temporaire se situe entre 1 semaine et 2 mois.

Nous constatons beaucoup de demandes pour les périodes d'été ainsi que pour les vacances d'hiver, par contre le taux d'occupation annuel n'est pas assez renseigné pour être évocateur.

L'hébergement temporaire favorise l'entrée en EHPAD, il sert donc d'essai en vue d'un éventuel hébergement permanent.

Pour les établissements bénéficiant de l'accueil de jour nous constatons que l'accueil de jour peut être un vecteur de l'orientation en hébergement temporaire et permet de le remplir, l'accueil de jour et l'hébergement temporaire servent donc de passerelle en vue d'une entrée définitive en EHPAD.

---

<sup>2</sup> Court séjour : non référencé en Hébergement Temporaire

L'hébergement temporaire peut connaître des périodes de creux dans l'année, mais difficile à envisager par les établissements soumis « au taux d'occupation » et donc ils remplissent ces places en fonction de la demande et souvent cela se transforme en hébergement permanent

L'hébergement temporaire peut permettre d'éviter l'hébergement permanent lors de périodes de crises.

### Freins à l'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire est compliqué à gérer pour les établissements car la prise en charge à l'entrée est aussi lourde que pour l'hébergement permanent.

De plus, le nombre de places limité en hébergement temporaire aboutit à des chambres inoccupées en période de creux et à l'inverse en période de forte demande l'occupation en hébergement temporaire est permanente donc il n'y a pas d'offre pour répondre à cette forte demande. La planification de l'occupation sur une constante annuelle est très complexe à mettre en place.

Outre le facteur organisationnel le principal frein de l'hébergement temporaire est le coût que cela représente pour les établissements.

Un autre problème est soulevé concernant l'habilitation à l'aide sociale sur le département pour l'hébergement temporaire qui ne peut être demandé car le délai pour l'obtenir est trop long par rapport à la durée du séjour.

L'hébergement temporaire n'est pas assez rentable également car il y a des périodes de creux dans l'année et des périodes de remise au propre du lieu entre les sorties et les entrées ce qui fait un taux de remplissage rarement plein. Le calcul de l'enveloppe est soumis au taux d'occupation d'où une certaine frilosité des établissements à conserver des places inoccupées.

A noter, qu'un EHPAD a opté pour dédier une chambre exclusivement à l'hébergement temporaire, ce qui a pour principale conséquence un hébergement temporaire rarement vide tout au long de l'année.

Un autre point relevé est qu'il existe une méconnaissance de cette offre d'hébergement temporaire en ce qui concerne les professionnels et les particuliers et une communication peu visible.

Enfin, l'hébergement temporaire ne peut accueillir des personnes avec des troubles cognitifs car il n'y a pas de personnel dédié pour ce type d'accompagnement donc il y a encore un travail à faire pour que l'hébergement temporaire soit adapté aux troubles cognitifs.

### Conclusion

L'offre sur le territoire est identifiée par certains professionnels mais des freins à une bonne utilisation subsistent.

L'hébergement temporaire a cette double fonction de permettre un répit pour l'aidant et de proposer un hébergement qui peut servir de passerelle en vue d'un hébergement permanent.

La demande doit être anticipée ce qui n'est pas toujours facile à intégrer par les familles qui agissent dans l'urgence. Les listes d'attente sont difficilement quantifiables car au moment de la demande « c'est une réponse rapide » qui est nécessaire d'où pas d'attente envisageable pour le plus grand nombre.

Cette étude qualitative met en exergue des difficultés organisationnelles sur ce type de dispositif au sein de la structure, ainsi qu'une pression financière trop importante pour tenir le budget.

Quelques pistes ont été effleurées :

- Repenser cet accueil en sortant les places d'hébergement temporaire de l'enveloppe budgétaire et rechercher des solutions alternatives.
- Regrouper l'ensemble des hébergements temporaires sur le territoire dans un ou plusieurs établissements dédiés à cet effet, ce qui aurait peut-être pour avantage d'avoir une meilleure visibilité de l'offre sur les territoires.
- Développer la notion d'hébergement temporaire d'urgence, mobilisable depuis les établissements sanitaires confrontés à des besoins d'accompagnement des personnes dépendantes qui ne nécessitent pas une hospitalisation mais dont les aidants naturels sont eux-mêmes hospitalisés en urgence.

Enfin, et surtout, un travail doit être fait sur une meilleure communication envers l'ensemble des professionnels pour que ce service puisse être mieux connu et donc proposé en anticipation quand cela est possible.

Le 29/01/2017

*Ce document est remis en lecture aux responsables d'établissement rencontrés avant diffusion auprès des professionnels du territoire. Le document final sera également adressé à l'ARS.*